

## Congo

# Plan national de riposte au coronavirus (Covid-19)

Décret n°2020-105 du 9 avril 2020

*[NB - Décret n°2020-105 du 9 avril 2020 portant approbation du plan national de riposte au coronavirus (Covid-19) (JO 2020-17)]*

**Art.1.-** Est approuvé le plan national de riposte au coronavirus (Covid-19), dont le texte est annexé au présent décret.

**Art.2.-** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

## Plan national de riposte au coronavirus COVID-19, fait à Brazzaville, le 22 avril 2020

### I - Contexte et justification

La République du Congo est située au cœur de l'Afrique centrale et à cheval sur l'équateur entre les latitudes 3°30'Nord et 5° Sud, et les longitudes 11° et 18° Est. Elle s'étend sur une superficie de 342.000 km<sup>2</sup> et partage ses frontières avec 5 pays : le Gabon à l'Ouest sur 1.903 km, le Cameroun au Nord-Ouest sur 523 km, l'Angola et l'enclave du Cabinda au Sud sur 201 km, la République Centrafricaine au Nord sur 467 km et la République Démocratique du Congo à l'Est sur 2.410 km le long du fleuve Congo et la rivière Oubangui.

Avec la République Démocratique du Congo, le pays partage une longue frontière de 70.000 km, avec la particularité d'avoir les deux capitales les plus rapprochées au monde. La population congolaise qui était de 3.697.490 habitants en 2007 (RGPH 2007) est estimée à environ 5.2 millions d'habitants en 2017 (projection INS). Le pays est divisé en douze départements. Le Congo est un pays fortement urbanisé avec près de 62 % de la population concentrées dans les deux principales villes Brazzaville et Pointe-Noire.

En date du 31 décembre 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a été informée de la présence de cas de syndrome grippal inhabituel qui évoluait vers une pneumonie d'étiologie inconnue dans la ville de Wuhan, dans la province du Hubei, en Chine dont le premier cas remonterait au 1er décembre 2019.

Le 13 mars 2020, le docteur Tedros ADHANOM GHEBREYESUS, directeur général de l'OMS, a déclaré la maladie à coronavirus COVID-19 comme pandémie.

La situation épidémiologique du COVID-19 dans le monde à la date du 13 avril 2020 se présente ainsi qu'il suit : 1.773.084 cas confirmés pour 111.652 décès, soit un taux de létalité de 6 %.

En Afrique, 52 pays ont enregistré 10.259 cas confirmés, pour 464 décès, soit un taux de létalité de 5 %.

Au Congo, le premier cas importé a été déclaré le 14 mars 2020 et le premier cas de transmission locale a été enregistré le 27 mars 2020 à Brazzaville, dont la confirmation a été faite par le laboratoire national de santé publique.

Sur un total de 752 prélèvements réalisés, on dénombre : 117 cas confirmés dont 83 cas de transmission locale, 11 cas guéris et 5 décès.

Cette situation a été atténuée par les efforts du Gouvernement suite à la mise en quarantaine, des voyageurs en provenance des pays à haut risque dans les sites dédiés ou à domicile. Suite à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire décrété par le Président de la République par décret n°2020-93 du 30 mars 2020, des mesures exceptionnelles parmi lesquelles le confinement de la population ont été édictées.

Au regard de ce qui précède, une autre série de mesures ont été prises par le Gouvernement notamment la réévaluation du plan de riposte, afin d'intégrer toutes les actions liées aux différentes phases de la riposte, selon l'approche « One Health » ou « Une seule santé ».

Afin d'éviter l'importation de la pandémie à coronavirus (COVID-19), le ministère en charge de la santé avait élaboré en janvier 2020, un plan d'actions d'un coût global d'un milliard six-cent cinquante-huit millions quatre cent cinquante et un mille cinq cents FCFA.

La mise en œuvre des interventions de ce plan de préparation devrait se résumer à :

- i. Mettre en place des organes de coordination et de mise en œuvre des interventions du plan
- ii. Renforcer la surveillance épidémiologique et la gestion des 5 points d'entrée (aéroport de Maya-Maya de Brazzaville, aéroport Agostino-Neto de Pointe-Noire, Beach de Brazzaville, Port autonome de Pointe-Noire, frontière terrestre de Tchamba-Nzassi dans le département de Pointe-Noire) ;
- iii. Placer en quarantaine collective ou individuelle de potentiels voyageurs en provenance des pays à haut risque ;

- iv. Elaborer les stratégies de communication pour sensibiliser les populations et accroître l'engagement communautaire ;
- v. Préparer le laboratoire national de santé publique ainsi que les réseaux de laboratoires à réaliser d'éventuels tests de dépistage et de confirmation ;
- vi. Renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux du système de santé ;
- vii. Elaborer des états de besoins (équipement, médicaments et intrants).

Pour la mise en œuvre des activités du plan, une enveloppe de quatre cent quarante et un millions de FCFA a été allouée pour la première phase et quatre cents millions de FCFA pour la deuxième phase. Ladite ressource a été mise à disposition en trois tranches : une première de 40 millions reçue le 31 janvier 2020, une seconde de 400 millions reçue le 21 février 2020 et une troisième de 401 millions reçue le 19 mars 2020.

Le niveau et le rythme par lesquels la ressource a été mise à disposition n'ont pas permis la mise en œuvre effective du plan de préparation. Cependant, cette ressource a permis de réaliser quelques activités parmi lesquelles le confinement des voyageurs en provenance des pays à haut risque et l'opérationnalisation du centre d'opérations d'urgences de santé publique (COUSP).

Par ailleurs, certains équipements des points d'entrée (caméras thermiques et thermo flash), les équipements de diagnostic et les autres intrants ont pu être achetés en partie.

Les interventions de communication et de sensibilisation de masse ont également pu être amorcées.

Ce plan a aussi intégré la prise en charge des étudiants congolais en Chine pour un coût global de deux cent millions de FCFA gérés par le ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Le plan de riposte au coronavirus (Covid-19) est structuré en sept rubriques : les objectifs, les stratégies et domaines d'intervention, les différentes phases de la riposte, le budget et les mécanismes de suivi de la mise en œuvre associés aux interventions post-épidémie ou de reporting.

## **II - Objectifs**

### **1. Objectif général**

Renforcer les capacités du pays à répondre promptement et efficacement à l'épidémie à coronavirus (COVID-19).

## 2. Objectifs spécifiques

1. Renforcer la coordination technique et opérationnelle des activités de préparation et de riposte à l'épidémie de la maladie à Covid-19 ;
2. Détecter précocement les cas suspects de Covid-19 au niveau des points d'entrée, des formations sanitaires et de la communauté ;
3. Riposter rapidement et efficacement à un cas suspect ou un cas confirmé de Covid-19 ;
4. Renforcer la communication sur les risques ainsi que la participation et l'engagement des communautés locales ;
5. Réduire l'impact des effets liés à une flambée d'épidémie ;
6. Assurer la sécurité des interventions de santé publique.

## III - Description des stratégies et domaines d'intervention de la riposte suivant les directives de l'OMS

### a- La description des stratégies clés

Pour la mise en œuvre de la riposte, les stratégies suivantes ont été retenues :

- Mise en place d'une coordination nationale avec toutes les parties prenantes ;
- Mise en place du Centre des Opérations d'Urgence en Santé Publique (COUSP) ;
- Renforcement de la surveillance épidémiologique, y compris à base communautaire ;
- Mise en place des équipes d'intervention rapide (EIR) multidisciplinaires prêtes à être déployées 24h/24 et 7j/7 pour mener des activités intégrées ;
- Détection précoce des cas ;
- Prise en charge globale des cas ;
- Suivi des contacts ;
- Renforcement des capacités de diagnostic des laboratoires au niveau national et départemental ;
- Renforcement des mesures de prévention et de contrôle des infections en garantissant la biosécurité ;
- Renforcement de la communication sur les risques en vue d'un engagement communautaire ;
- Plaidoyer pour la mobilisation des ressources.

## **b- Les huit domaines d'intervention selon les directives de l'OMS**

L'OMS a défini huit domaines d'intervention standard pour aider les pays à faire face à la riposte. Ces domaines permettent de garantir la multi-sectorialité de la riposte et d'assurer une véritable coordination face au COVID 19.

### 1- Coordination

Elle a pour mission de renforcer la coordination institutionnelle, technique et opérationnelle des activités de préparation et de riposte à l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La coordination concerne aussi bien le niveau central que le niveau décentralisé.

#### Stratégies

Deux axes majeurs :

- renforcement de la coordination, de la préparation et de la riposte multisectorielle à différents niveaux ;
- mise en place de quinze équipes d'intervention rapide (EIR) multidisciplinaires prêtes à être déployées 24h/24 et 7J/7 pour mener des activités intégrées autour des cas suspects ou confirmés. Les équipes d'intervention rapide sont multidisciplinaires.

#### Activités-clés

Quinze activités clés :

- Rendre fonctionnel le centre des opérations d'urgence en santé publique (COUSP) ;
- Valider le plan de préparation et de riposte à l'épidémie de maladie à coronavirus ;
- Organiser les séances de plaidoyer pour la mobilisation des ressources ;
- Organiser les réunions de coordination et des commissions techniques ;
- Organiser la planification et le suivi des indicateurs clés (KPI) ;
- Faire le suivi et évaluation des activités ;
- Désigner formellement une équipe de coordination de gestion des incidents ;
- Mettre en place et former les équipes multidisciplinaires d'intervention rapide ;
- Elaborer et valider les modules, protocoles et les outils standardisés ;
- Identifier et équiper les structures de prise en charge ;
- Mettre en place un numéro vert coronavirus ;
- Organiser la supervision ;
- Renforcer la sécurisation des interventions de santé avec les forces de l'ordre ;
- Assurer la collaboration des partenaires techniques et financiers dans la riposte ;
- Organiser les missions d'échange d'expérience (voyages internationaux) et appui technique des experts internationaux.

### 2- Surveillance épidémiologique et points d'entrée

Il s'agira de détecter précocement et de mener une investigation approfondie autour des cas suspects de la maladie à coronavirus (COVID-19) avec ou sans liens

épidémiologiques (y compris le suivi des voyageurs avec ou sans liens épidémiologiques) au niveau des points d'entrée (aéroports, ports et autres postes frontaliers), des formations sanitaires et de la communauté.

#### Activités-clés

Dix-sept activités clés :

- Rendre opérationnelles les 15 équipes d'intervention rapide ;
- Mettre en place deux unités de gestion des alertes (centrale d'alerte avec numéros verts) ;
- Former et équiper les prestataires en surveillance épidémiologique ;
- Former et équiper les prestataires en surveillance aux points d'entrées cibles (POE) ;
- Former les équipes d'intervention rapide (EIR) ;
- Former les Data Manager dans la gestion des données de la surveillance dans les 12 départements ;
- Former les agents de santé dans la détection des cas ;
- Former les relais communautaires dans la surveillance à base communautaire en intégrant l'approche une seule santé (animale, environnementale et humaine) ;
- Produire des outils de surveillance épidémiologique et le guide technique ;
- Produire des outils de surveillance aux points d'entrée et la fiche sanitaire du voyageur ;
- Doter et installer aux points d'entrées les caméras thermiques ;
- Elaborer et diffuser les rapports d'investigation des cas suspects ;
- Former les équipes pour assurer le suivi des voyageurs et des contacts ;
- Mettre en œuvre les mécanismes de renforcement de la surveillance à base communautaire ;
- Gérer la base de données avec publication quotidienne des SITREP ;
- Étendre le système électronique de gestion des données ;
- Prise en charge du personnel impliqué dans la surveillance.

#### 3- Prévention et contrôle des infections

Il s'agira de prévenir et contrôler la transmission nosocomiale et communautaire de la maladie à coronavirus (COVID-19).

#### Stratégies

Trois axes majeurs :

- renforcement des capacités et dotation en kits de prévention contre les infections ;
- renforcement des mesures de prévention, de contrôle des infections et la biosécurité au niveau des formations sanitaires tant publiques que privées, des différents sites de confinement ou de transit, d'isolement, de prise en charge ainsi que les domiciles des cas suspects ou confirmés ;
- renforcement de l'hygiène et de la promotion de la santé à tous les niveaux de la pyramide.

#### Activités clés

Quinze activités :

- Produire des outils de prévention et de contrôle des infections/eau, hygiène et assainissement (WASH) au niveau central ;
- Produire des modules de formation en prévention et contrôle des infections/eau, hygiène et assainissement (WASH) au niveau central ;
- Produire des fiches de prévention ;
- Organiser les formations des équipes cadres des districts sanitaires en prévention et contrôle des infections/ eau, hygiène et assainissement (WASH) ;
- Mise en quarantaine des voyageurs ;
- Doter les points d'entrée en kits de prévention et contrôle des infections/ eau, hygiène et assainissement (WASH) (désinfectants, savon, chlore, gants, pulvérisateur, combinaison, gants de ménage) ;
- Doter les formations sanitaires en kits d'hygiène et de protection ;
- Construire les incinérateurs dans les structures sélectionnées ;
- Former les membres des communautés en prévention et contrôle des infections ;
- Doter les kits de prévention et contrôle des infections à la communauté ;
- Réhabiliter/construire les ouvrages de gestion des déchets ;
- Définir le circuit d'accès des cas suspects de COVID-19 dans les formations sanitaires ;
- Mettre en place des équipes de désinfection des formations sanitaires, sites de quarantaine, sites de prise en charge ;
- Assurer la gestion des déchets biomédicaux ;
- Assurer l'inhumation des corps de personnes décédées de Covid 19.

4- Laboratoire Deux axes majeurs :

- renforcer les capacités de diagnostic du covid-19 par PCR (ou autres techniques) tant au niveau national que départemental ;
- renforcer les capacités des laboratoires pour rendre disponibles dans les 24-48h les résultats des échantillons reçus.

Quatorze activités clés :

- Rendre disponibles les équipements pour la PCR dans quatre laboratoires (Brazzaville, Pointe-Noire, Oyo et Ouesso) ;
- Mettre en place un système de transport sécurisé des échantillons ;
- Renforcer la biosécurité au laboratoire national de santé publique et dans les autres laboratoires impliqués dans le dépistage du Covid 19 ;
- Réhabiliter et équiper les laboratoires des hôpitaux généraux ;
- Acquérir les intrants et réactifs pour les examens de laboratoire ;
- Assurer la maintenance des équipements medicotechniques ;
- Mettre en place des équipes de prélèvements ;
- Assurer la mobilité et la fonctionnalité des équipes de prélèvement ;
- Equiper les équipes de prélèvement en matériel de protection ;
- Organiser la gestion des échantillons (prélèvement, stockage, conditionnement et transport) ;
- Former le personnel des quatre laboratoires ciblés et des équipes d'intervention rapide ;



- Instaurer un système de contrôle de qualité interne et externe ;
- Prendre en charge le personnel.

#### 5- Prise en charge globale

Il s'agira de fournir des soins et services de qualité centrés sur le patient dans un environnement qui assure la biosécurité. Le but étant de réduire la létalité, d'assurer le bien-être et minimiser le risque de propagation du virus à d'autres patients ou aux agents de santé. Les soins cliniques comprennent les services médicaux, infirmiers, nutritionnels, de réhabilitation, ainsi que les soins psychosociaux et de prise en charge de la petite enfance en tenant compte des besoins spécifiques des enfants et des femmes, y compris des femmes enceintes et allaitantes.

Dix-sept activités clés :

- Identifier les sites de prise en charge ;
- Assurer le transfert des malades hospitalisés vers d'autres formations sanitaires ;
- Produire et diffuser les protocoles de prise en charge des cas suspects et confirmés ;
- Assurer le transfert sécurisé des cas de Covid 19 vers les sites de prise en charge ;
- Construire et aménager le site de prise en charge des malades (zoo lits chacun) à Brazzaville (Kintélé) et à Pointe-Noire ;
- Aménager les sites d'isolement dans les formations sanitaires ;
- Doter les sites de prise en charge en respirateurs et autres matériels de réanimation ;
- Former le personnel de soins en charge du traitement des cas suspects et confirmés dans les sites cibles ;
- Acquérir des unités de production d'oxygène à Brazzaville, à Pointe-Noire, à Dolisie et à Oyo ;
- Approvisionner les sites de transit en « bulles à pression négative » ;
- Pré-positionner les intrants de prévention et de prise en charge des cas suspects ;
- Acquérir les médicaments et les intrants de prise en charge ;
- Mettre en place un suivi psychosocial au niveau des sites de prise en charge, d'isolement et des personnes guéries ;
- Mettre en place un système de soutien psychosocial du personnel impliqué dans la riposte ;
- Mettre en place un dispositif de gestion sécurisée des décès par COVID-19 ;
- Prendre en charge le personnel ;
- Assurer la gestion des déchets biomédicaux des sites de prise en charge.

#### 6- Communication sur les risques et engagement communautaire

Il s'agira d'informer et de renforcer les capacités des communautés, d'améliorer leurs connaissances sur la maladie à coronavirus (COVID-19). Les interventions seront adaptées aux groupes de population, à la perception et aux feedbacks des communautés afin de favoriser leur engagement et l'appropriation de la riposte.

Douze activités clés :

- Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication ;
- Nommer un porte-parole technique du Ministère ;



- Produire et diffuser des outils et supports de communication ;
- Organiser des séances de sensibilisation ;
- Organiser des émissions dans les médias ;
- Organiser des séries de briefing du personnel de santé et des autorités politico administratives sur le COVID-19 dans les 12 départements ;
- Organiser le plaidoyer et le feedback communautaire dans les 12 départements ;
- Organiser des campagnes de sensibilisations sur les mesures barrières ;
- Sensibiliser les acteurs clés (leaders religieux, d'opinion, chefs traditionnels, groupes de femmes et jeunes) ;
- Assurer la veille communicationnelle des médias et réseaux sociaux ;
- Conduire les enquêtes communautaires ;
- Prendre en charge le personnel.

## 7- Logistique

Il s'agira de mettre en œuvre les activités visant à maintenir et renforcer les capacités de réaction et de contingence de la logistique.

Vingt activités clés :

- pré-positionner le matériel, les équipements, kits, consommables et médicaments ;
- établir/renforcer le paquet de services logistiques communs pour la réponse et impliquer les partenaires ;
- renforcer les capacités des acteurs logistiques du Ministère ;
- assurer les approvisionnements en médicaments et autres produits de santé ;
- assurer les approvisionnements en matériels et équipements de santé y compris ceux en lien avec les activités de recensement général de la population ;
- acquérir et pré-positionner les kits PCI (EPI, matériels de décontamination, etc.) ;
- commander et doter les sites des kits de matériels de réanimation de soins intensifs dans les hôpitaux généraux (ballon de réanimation, masques, dispositifs d'aspiration, oxygène, etc.) ;
- installer les Cubes/bulles à pression négative pour l'isolement individuel dans les hôpitaux de 3 villes (Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo) ;
- commander et installer les bulles pour les évacuations aériennes ;
- Commander et pré-positionner les kits de prise en charge - traitement en soins intensifs (médicaments et consommables) ;
- assurer la disponibilité des masques de protection y compris pour les activités du recensement général de la population ;
- assurer la disponibilité des autres équipements (gants, pulvérisateurs, etc.) y compris ceux des activités en lien notamment avec le recensement général de la population ;
- acheter et doter les équipes de surveillance et de suivi des voyageurs en motos ;
- mettre à disposition des différentes commissions techniques des moyens roulants ;
- doter les commissions en carburant ;
- doter les commissions en kits informatiques ;
- mettre à disposition des équipes d'intervention rapides des ambulances médicalisées ainsi que les intrants ;

- assurer la restauration dans les sites de prise en charge ;
- assurer la maintenance du matériel roulant impliqué dans les opérations de lutte contre le Covid 19 ;
- prendre en charge le personnel.

## 8- Sécurité

La mission essentielle est de garantir la sécurité des interventions des sites de prise en charge et de quarantaine et des personnes mais aussi celle des populations et des biens et services. Ce domaine d'intervention est transversal et implique plusieurs institutions.

### **IV - Phase de la riposte et stratégies à mettre en œuvre**

Dans la mise en œuvre du plan, trois phases ont été définies à savoir :

- la phase 1 (0 cas importé) ;
- la phase 2 (Cas importés confirmé(s)) ;
- la phase 3 (Cas de transmission locale confirmé(s)).

#### **a. Phase 1**

Les activités de cette phase consistent à contrer toute importation d'un cas de coronavirus dans le pays. Ces activités concernent 6 sur les 8 domaines d'interventions (les activités de laboratoire et de prise en charge sont exclues de cette phase.

L'essentiel des interventions seront orientées vers la surveillance épidémiologique et la gestion des points d'entrée avec une communication de masse ainsi qu'une sensibilisation sur les mesures barrières.

En ce qui concerne la coordination, il s'agira de :

- Créer une ligne d'assistance téléphonique ou numéro vert dédié à la COVID-19 24h/24 et 7j/7
- Etablir des mécanismes de gouvernance et de coordination simplifiés et spécialement conçu pour compléter les protocoles de riposte ;
- Veiller à ce que les services de santé essentiels et la continuité institutionnelle, selon le cas, ne soient pas perturbés ;
- Répartir les personnels de santé en fonction des besoins ;
- Rendre fonctionnel le Centre des Opérations d'Urgence en Santé Publique (COUSP) ;
- Elaborer et valider le plan de préparation et de riposte à une éventuelle épidémie de la maladie à coronavirus ;
- Organiser les séances de plaidoyer pour la mobilisation des ressources ;
- Organiser les réunions de coordination et des commissions techniques ;
- Organiser la planification et le suivi des indicateurs clés (KPI) ;
- Faire le suivi et évaluation des activités ;
- Désigner formellement une équipe de coordination de gestion des incidents ;

- Etoffer la prise en charge clinique ;
- former le personnel clinique désigné à la prise en charge clinique de la covid-19 et veiller à ce que les documents essentiels soient disponibles ;
- Créer un mécanisme de concentration et de collaboration en vue de classer par ordre de priorité les soins non urgents ;
- Elaborer et valider les modules, protocoles et les outils standardisés ;
- Identifier et équiper les structures de la prise en charge.

En ce qui concerne la surveillance épidémiologique et points d'entrée, les activités concernées par cette phase concernent :

- Recherche et surveillance des cas ;
- Stratégie de dépistage aux points d'entrée et aux points de contact ;
- Doter et installer aux points d'entrée les caméras thermiques ;
- Elaborer et diffuser les rapports d'investigation des cas suspects ;
- Former les équipes pour assurer le suivi des voyageurs et des contacts ;
- Mettre en œuvre les mécanismes de renforcement de la surveillance à base communautaire ;
- Rendre opérationnelles les 15 équipes d'intervention rapide ;
- Mettre en place deux unités de gestion des alertes (centrale d'alerte avec numéros verts) ;
- Former et équiper les prestataires en surveillance épidémiologique ;
- Former et équiper les prestataires en surveillance aux points d'entrées cibles (POE) ; Former les équipes d'intervention rapide (EIR) ;
- Former les Data Manager dans la gestion des données de la surveillance dans les 12 départements ;
- Former les relais communautaires dans la surveillance à base communautaire en intégrant l'approche une seule santé (animale, environnementale et humaine) ;
- Produire des outils de surveillance épidémiologique et le guide technique ;
- Former les agents de santé dans la détection des cas ;
- Mettre en place et former les équipes multidisciplinaires d'intervention rapide.

En ce qui concerne la prévention et le contrôle des infections, les interventions de cette phase concernent :

- Isoler tous les cas suspects ;
- Contrôle des voyageurs en provenance des pays à haut risque ;
- Créer des services ou des zones d'isolement dans des établissements de santé afin de prendre en charge la COVID-19 ;
- Produire des outils de prévention et de contrôle des infections/eau, hygiène et assainissement (WASH) au niveau central ;
- Produire des modules de formation en prévention et contrôle des infections/eau, hygiène et assainissement (WASH) au niveau central ;
- Produire des fiches de prévention ;
- Organiser les formations des équipes cadres des districts sanitaires en prévention et contrôle des infections/eau, hygiène et assainissement (WASH).

En ce qui concerne la communication sur les risques et engagement communautaire, les actions attendues dans cette phase concernent :

- Message public sur l'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire et la distanciation physique ;
- Diffuser les informations sur les symptômes du covid-19 ;
- Encourager les populations à pratiquer les mesures suivantes : lavage des mains, hygiène respiratoire et la distanciation physique ;
- Communication des soignants et du système de santé pour reporter les visites et opérations non essentielles.

Et enfin pour ce qui est de la logistique, il s'agira de :

- Evaluer les états de préparation des établissements de santé afin d'évaluer la capacité de riposter mise en place ;
- S'assurer de la disponibilité des médicaments et des fournitures ;
- installations de stockage, système de chaîne du froid ;
- Elaborer un plan d'achat des fournitures et de distribution des équipements de protection individuelle et du matériel biomédicale et établir un cas d'urgence en cas de pénuries ;
- Optimiser ou modifier les plateformes de prestation de services en fonction des services de santé essentiels pertinents selon le contexte.

## **b. Phase 2**

Les activités de cette phase consistent à œuvrer dans la riposte pour limiter la contamination et la propagation du virus. Il s'agira pour l'essentiel de suivre les cas contacts et les personnes à risque. Lors de cette phase les actions de prise en charge et de prévention devront être renforcées. Lors de cette phase tous les domaines d'interventions seront mobilisés mais certains, beaucoup plus que d'autres.

En ce qui concerne la coordination, les interventions suivantes seront mises en œuvre :

- Assurer la collaboration avec les partenaires techniques et financiers dans la riposte ;
- Organiser les missions d'échange d'expérience (voyages internationaux) et appuis techniques des experts internationaux ;
- Renforcer la fonctionnalité du COUSP.

En ce qui concerne la surveillance épidémiologique et points d'entrée, il s'agira de :

- doter les points d'entrées en kits de prévention et contrôle des infections/eau, hygiène et assainissement (WASH) (désinfectants, savon, chlore, gants, pulvérisateur, combinaison, gants de ménage) ;
- Assurer le suivi des contacts.

Pour ce qui est de la prévention et du contrôle des infections, il s'agira de :

- Placement en quarantaine (des cas contact) ;
- Restriction des réunions publiques ;

- Fermeture des écoles ;
- Fermeture des lieux de culte ;
- Renforcer la sécurisation des interventions de santé avec les forces de l'ordre ;
- Former les membres des communautés en prévention et contrôle des infections ;
- Doter les kits de prévention et contrôle des infections à la communauté ;
- Doter les formations sanitaires en kits d'hygiène ;
- Construire les incinérateurs dans les structures sélectionnées ;
- Assurer la désinfection des sites de prise en charge des cas ;
- Assurer l'inhumation des corps de personnes décédées de Covid 19.

Dans le contexte de la lutte contre le COVID 19, il s'agira aussi de renforcer les mesures de lutte contre l'infection afin d'éviter la contamination des agents de santé et les infections nosocomiales. Ces mesures comprennent la désignation de points focaux pour la lutte anti-infectieuse, la formation à la lutte contre la COVID-19 ; la mise à disposition des documents essentiels (mode opératoires normalisés, supports de communication - alertes visuelles pour le dépistage) à tous les niveaux des soins ; politique s'appliquant aux visiteurs et fournitures pour la lutte contre l'infection.

Par ailleurs, les actions devront aussi être orientées vers le renforcement des mesures de protection de la santé et de la sûreté des travailleurs et agents de santé en y associant le soutien psychosocial.

Il faudra aussi affecter des véhicules de transfert et des ambulances pour tous les cas suspects et confirmés de cas de covid-19 dans le respect scrupuleux des mesures de lutte contre l'infection lors du retrait et du transport des patients et veiller à la désinfection complète des véhicules et des lieux où habite le cas suspect.

En ce qui concerne le laboratoire, il s'agira de :

- Mettre en place des stratégies d'analyse en laboratoire ;
- Rendre disponibles les équipements pour la PCR dans quatre laboratoires (Brazzaville, Pointe-Noire, Oyo et Ouesso) ;
- Mettre en place un système de transport sécurisé des échantillons ;
- Renforcer la biosécurité au laboratoire national de santé publique ;
- Réhabiliter et équiper les laboratoires des hôpitaux généraux ;
- Acquérir les intrants et réactifs pour les examens de laboratoires ;
- Assurer la maintenance des équipements medicotechniques ;
- Assurer la mobilité et la fonctionnalité des équipes de prélèvement ;
- Organiser la gestion des échantillons (prélèvement, stockage, conditionnement et transport) ;
- Former le personnel des quatre laboratoires ciblés et des équipes d'intervention rapide ;
- Instaurer un système de contrôle de qualité interne et externe ;
- Prendre en charge le personnel.

S'agissant de la prise en charge, les interventions devront être orientées vers la :

- Mise en place des protocoles de dépistage et de triage dans tous les établissements de santé communautaires, primaires, secondaires et tertiaires ;

- Mise en place un système d'orientation - recours afin de diriger les patients vers les établissements désignés
- Mise en place des services d'hospitalisation et des unités de soins intensifs dédiés à la prise en charge des cas COVID-19 ;
- Prise en charge de tous les cas suspects et confirmés COVID-19 en isolement, en fonction de la gravité de la maladie ;
- Commande et pré-positionnement des kits de prise en charge - traitement en soins intensifs (médicaments et consommables) ;
- Elaboration et validation des modules, protocoles et outils standardisés ;
- Formation du personnel de soins en charge du traitement des cas suspects et confirmés dans les sites cibles ;
- Identification et équipement des structures de prise en charge ;
- Mise à disposition des équipes d'intervention rapides des ambulances médicalisées ainsi que les intrants.

En ce qui concerne la communication sur les risques et engagement communautaire, les actions à mener durant cette phase peuvent être ainsi résumées :

- Conseiller aux populations les plus à risque de rester chez elles et rester en sécurité ;
- Diffuser les informations pour limiter la stigmatisation des populations vulnérables ;
- Cartographier et utiliser des réseaux communautaires et d'autres réseaux communautaires et d'autres réseaux établis au sein des collectivités locales (y compris les agents de santé communautaires) ;
- Communiquer les coordonnées des établissements dédiés à la covid-19 à tous les centres de commandements et de répartition pour faciliter le triage des destinations ;
- Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication ;
- Nommer un porte-parole technique du Ministère ;
- Produire et diffuser des outils et supports de communication ;
- Organiser des séances de sensibilisation ;
- Organiser des émissions dans les médias ;
- Organiser des séries de briefing le personnel de santé sur le COVID-19 dans les 12 départements ;
- Organiser le plaidoyer et le feedback communautaire dans les 12 départements ;
- Organiser des campagnes de sensibilisations sur les mesures barrières ;
- Sensibiliser les acteurs clés (leaders religieux, chefs traditionnels, groupe de femmes et jeunes) ;
- Assurer la veille communicationnelle des médias et réseaux sociaux ;
- Conduire les enquêtes communautaires.

S'agissant de la logistique, on peut retenir :

- pré-positionner le matériel, les équipements, kits, consommables et médicaments ;
- établir/renforcer le paquet de services logistiques communs pour la réponse et impliquer les partenaires ;
- renforcer les capacités des acteurs logistiques du Ministère ;
- assurer les approvisionnements en médicaments et autres produits de santé ;

- assurer les approvisionnements en matériels et équipements de santé, y compris ceux en lien avec les activités de recensement général de la population ;
- acquérir et pré-positionner les kits PCI (EPI, matériels de décontamination, etc.) ;
- commander et doter les sites des kits de matériels de réanimation de soins intensifs dans les hôpitaux généraux (ballon de réanimation, masques, dispositifs d'aspiration, oxygène, etc.) ;
- installer les Cubes/bulles à pression négative pour l'isolement individuel dans les hôpitaux de 3 villes (Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo) ;
- commander et installer les bulles pour les évacuations aériennes ;
- assurer la disponibilité des masques de protection y compris pour les activités du recensement général de la population ;
- assurer la disponibilité des autres équipements (gants, masques, pulvérisateur, etc.) y compris ceux des activités en lien notamment avec le recensement général de la population ;
- acheter et doter les équipes de surveillance et de suivi des voyageurs en motos ;
- mettre à disposition des différentes commissions techniques en moyens roulants ;
- doter les commissions en carburant ;
- doter les commissions en kits informatiques ;
- assurer le transport des malades vers les sites de prise en charge.

### **c. Phase 3 (cas de transmission locale confirmés par le Laboratoire de référence)**

La phase 3 est activée lorsque le pays a enregistré un cas de transmission locale confirmé par le laboratoire de référence. Il s'agit d'un cas positif pour une personne n'ayant pas séjourné dans un pays à risque. Le pays se trouve donc dans une phase de l'épidémie ou le virus circule. A cet effet, les activités de cette phase concernent l'ensemble des huit domaines d'interventions avec un accent particulier sur activités de prise en charge, de prévention et de communication.

Aussi, dans la mesure où les établissements de santé ne sont plus en mesure de prendre en charge les patients atteints de façon bénigne ou modérée, il faudra isoler les patients qui ne présentent pas un risque élevé de la maladie grave dans des établissements communautaires (par exemple, dans un stade, dans un gymnase dans un hôtel ou sous une tente) avec un accès à un avis sanitaire ou à une orientation - recours rapide.

A ce stade, il faudra aussi prévoir les infrastructures supplémentaires afin de renforcer le système de santé, en partant de l'hypothèse que le nombre de cas va doubler tous les trois à sept jours, en fonction de l'efficacité des interventions de santé publique.

Les activités des domaines de coordination, de surveillance épidémiologique et points d'entrée, de laboratoire, de logistique et de sécurité vont se poursuivre pendant cette phase avec des rythmes plus ou moins différents comme celles de phase 2.



Et de manière plus spécifique, pour ce qui concerne la prévention et le contrôle des infections, il s'agira en plus des activités de la phase 2, de mettre en place un dispositif de gestion sécurisé des décès liés au COVID 19.

Pour ce qui est de la prise en charge, un accent particulier devra être mis sur le renforcement de la prise en charge et le suivi psychosocial au niveau des sites de prise en charge et d'isolement des cas, sans exclure le suivi postmaladie des personnes guéries.

## V - Budget

Le coût global du plan de préparation et de riposte au Covid-19 a été arrêté à la somme de vingt et un milliards neuf cent quatre-vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent FCFA. Ce coût intègre les activités des trois phases de la riposte. Pour rappel, la phase 1 (0 cas détecté), phase 2 (cas importé(s) de COVID 19) et la phase 3 (cas confirmé(s) de transmission locale).

Tableau 1 : Budget global de la riposte au Covid-19 par phase

Désignation	Phase 1		Phase 2		Phase 3	
	Coûts	Part	Coûts	Part	Coûts	Part
Coordination	90.371.500	9 %	214.492.000	3 %	265.000.000	2 %
Surveillance épidémiologique et points d'entrée	132.535.000	13 %	465.841.100	6 %	366.000.000	3 %
Laboratoire	99.580.000	10 %	1.298.000.000	15 %	1.195.000.000	10 %
Prise en charge médicale et psychosociale	403.139.000	39 %	3.547.317.000	42 %	6.597.000.000	53 %
Communication sur les risques et engagement communautaire	47.215.000	5 %	832.938.000	10 %	842.000.000	7 %
Prévention et contrôle des infections	214.402.500	21 %	100.212.500	1 %	157.500.500	1,3 %
Logistique	53.757.000	5 %	1.939.993.000	23 %	3120.000.000	25 %
<b>TOTAL</b>	<b>1.041.000.000</b>	<b>100 %</b>	<b>8.398.793.600</b>	<b>100 %</b>	<b>12.542.500.500</b>	<b>100 %</b>

Source : Plan riposte COVID 19. Ministère de la santé, de la population de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

## **VI - Montage institutionnel, mécanisme de suivi & évaluation et la gestion postepidemie**

### **a. Montage Institutionnel**

Pour garantir la mise en œuvre du plan de riposte élaboré selon l'approche une « seule santé », le Gouvernement devra mettre en place des organes institutionnels de gestion de la riposte. A cet effet, des décrets du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sont requis pour garantir la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes notamment ceux des autres ministères impliqués dans la riposte.

Toutefois, le ministère en charge de la santé devra mettre en place les commissions techniques, suivant les domaines d'intervention édictés par l'OMS, chargées d'organiser la riposte. Ces différentes commissions devront systématiquement s'appuyer sur les unités opérationnelles départementales à savoir les directions départementales et les districts sanitaires en impliquant aussi au niveau décentralisé les autres ministères et surtout les responsables des collectivités locales.

Ces commissions à mettre en place par note ministérielle d'une part, et par note préfectorale, d'autre part devront dans la mesure du possible être en lien avec les huit domaines d'interventions de la riposte.

Un lien de redevabilité devra être établi entre ces comités départementaux et les comités nationaux de suivi.

### **b. Mécanisme de suivi & évaluation du plan**

Le suivi-évaluation se fera à travers :

- le monitoring continu des activités : la mise en œuvre des activités du plan se fera au niveau opérationnel par les commissions mises en place et seront évaluées quotidiennement ;
- la supervision des acteurs : il s'agira de suivre les interventions des acteurs à tous les niveaux ;
- la revue du plan : il s'agira d'organiser une évaluation hebdomadaire du plan à travers des activités mises en œuvre par les commissions.

Cette évaluation se fera en deux phases : une évaluation périodique de la mise en œuvre des activités sera faite lors des rencontres périodiques de la coordination et une évaluation en fin d'épidémie.

### **c. Période postépidémie ou de consolidation**

Au cours de la période postépidémie, le ministère en charge de la santé devra faire une évaluation des effets de cette crise sanitaire sur le système de santé. Il s'agit de consolider les différentes évaluations réalisées par les organes de coordination de la riposte.

### **VII - Implications des autres départements ministériels dans la riposte sanitaire**

La propagation du coronavirus COVID19 aura des effets significatifs sur l'ensemble des secteurs. C'est ainsi qu'en addition au présent plan, il est suggéré que chaque ministère élabore un plan sectoriel, intégrant les actions spécifiques à réaliser en urgence pour mitiger les effets négatifs de cette pandémie dans son domaine.